



Eau de Valence Romans Agglo Une baisse de consommation de l'eau potable et des tarifs maîtrisés

Un comportement vertueux des abonnés

En 2023, dans un contexte de sécheresses répétées, les abonnés de la Régie Eau de Valence Romans Agglo ont fait preuve de sobriété et réduit leur consommation d'eau potable de 4 %.

Bravo aux habitants qui adoptent un comportement responsable et qui participent à l'effort collectif!

La productivité de la Régie en hausse

En parallèle, les performances de la Régie permettent d'ajuster le prix de l'eau potable bien plus modestement que ce qui avait été prévu.

En septembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo avait fait le choix de fixer le nouveau prix de l'eau pour 155 000 habitants du territoire en l'assortissant d'une clause d'indexation annuelle automatique suivant une formule d'actualisation basée notamment sur le prix de l'énergie afin de faire face au contexte économique fortement inflationniste. La première actualisation devait intervenir à compter du 1^{er} janvier 2024.

Des gains de productivité importants de la régie Eau de Valence Romans Agglo ont été constatés cette année. Ils sont notamment liés à la mise en œuvre de l'intelligence artificielle pour la gestion de la production d'eau potable, ce qui a permis une baisse des consommations d'énergie pour le territoire en régie en optimisant l'utilisation des heures creuses. Ces gains de productivité ont été renforcés par l'arrêt des achats d'eau à l'extérieur du territoire de la régie pour l'alimentation de la commune de Portes-lès-Valence désormais alimentée par Valence (via l'interconnexion finalisée en 2022) et par une réduction significative des pertes en eau qui place la Régie dans le peloton de tête des territoires responsables.

Des tarifs de l'eau potable maîtrisés

Ces différents éléments permettent de renoncer à appliquer la formule d'indexation dans son intégralité pour l'année 2024 et donc d'ajuster le tarif uniformisé actualisé, pour 2024, à 1,96€ TTC/m³ pour une facture de 120m³.

Ainsi, l'évolution tarifaire de 4,76 % est compensée et à mettre en rapport avec la forte baisse des consommations facturées qui s'élève à - 4,2 % pour 2023 suite à l'effort de sobriété consenti par les abonnés.

Le tarif défini reste inférieur de 8 % au tarif moyen de l'eau potable observé au niveau national en 2021 (2,13 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (*rapport SISPEA 2023*).

Cette maîtrise financière démontre la capacité de l'Agglo, et en premier lieu de sa régie d'eau potable, à gérer de manière responsable et durable le service essentiel de l'eau potable tout en mettant en œuvre des actions de long terme structurante : une stratégie de préservation de la ressource en eau, des études des masses d'eau non exploitées pouvant servir à l'alimentation en eau future du territoire, des projets de recharge des nappes et la réalisation d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable interservices à l'échelle du territoire de l'Agglo.

En parallèle, le travail essentiel de pédagogie de la Régie porte ses fruits auprès des abonnés de notre Agglo qui se montrent sensibles aux enjeux liés à l'or bleu.

Nous devons, tous ensemble, poursuivre cet effort!